

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE & SOCIÉTÉ

Appel à propositions

Pour un programme de recherche de deux ans sur le thème :

***Écoumène et entreprises humaines,
vers une économie intégrant l'écologie***

Ce document présente le Collège des Bernardins et le département de recherche Économie & Société (Partie I), et précise le thème et les modalités principales du programme de recherche objet de cet appel à propositions (Partie II). Le format de réponse correspondant figure en annexe.

Partie I

1 – Le Collège des Bernardins

Le Collège des Bernardins est un lieu de recherche et de débat pour l'Église et la société. Il déploie son activité sur trois plans : la formation (Faculté Notre Dame et École Cathédrale), l'art, le dialogue entre l'Église et la Société civile. Il est adossé à un pôle de recherche.

La recherche du Collège des Bernardins porte sur des questions dont l'importance est déterminante pour l'avenir de l'homme et de la société.

Le pôle de recherche est un lieu de réflexion et de dialogue ouvert associant des scientifiques, des acteurs de la société et des théologiens dans une démarche de type pluridisciplinaire autour de travaux de recherche communs.

Il comprend cinq départements :

- Humanisme Numérique
- Cellules familiales et société contemporaine
- Économie et Société
- Sciences et Bioéthique
- Politique et Religions
- Parole de l'Art

2 – Le département Économie & Société

Au sein de ce pôle de recherche, le département Économie & Société (E&S) se consacre aux questions touchant à l'économie, au social et au développement durable.

Le département est co-dirigé par le P. Baudoin ROGER¹. Son activité est supervisée par un Conseil Scientifique.

Depuis la création du Collège, le département a mené trois programmes de recherche sur l'entreprise :

- 2009-2011 : « Entreprise, formes de propriété et responsabilités sociales »
<https://www.collegedesbernardins.fr/recherche/lentreprise-formes-de-la-propriete-et-responsabilites-sociales>
- 2012-2014 : « L'entreprise : propriété, création collective, monde commun »
<https://www.collegedesbernardins.fr/recherche/lentreprise-propriete-creation-collective-monde-commun>
- 2015-2017 : « Gouvernement de l'entreprise et création de commun »
<https://www.collegedesbernardins.fr/recherche/gouvernement-de-lentreprise-creation-de-commun>

¹ L'autre co-directeur sera le responsable du projet de recherche retenu.

Parallèlement à ces travaux, il a conduit deux programmes de « recherche-action » en lien avec les organisations syndicales et des responsables d'entreprises pour accompagner l'évolution de la place des Administrateurs Salariés dans les Conseils

(<https://www.collegedesbernardins.fr/recherche/les-assises-des-administrateurs-salaries>).

Pour les années à venir, les travaux s'orienteront vers les questions liées à l'articulation entre économie et écologie. L'appel à proposition objet de ce document vise à sélectionner une équipe et un projet de recherche sur ce sujet.

Partie II

1 – Thème des recherches

La multiplication des effets secondaires visibles de l'activité des hommes (climat, ressources, santé, biodiversité,...) manifeste que nous sommes entrés dans l'anthropocène. L'extension du nombre des habitants de la planète et, corrélativement, des entreprises qu'ils mènent, met en effet en question la stabilité présumée de notre environnement et son habitabilité durable. C'est pourquoi on évoquera plus justement ce dernier en termes d'*écoumène*, comme l'entend Augustin Berque². En outre, les effets des entreprises humaines – au sens de projets – sont démultipliés par les entreprises – au sens d'organisations économiques.

Ces considérations invitent à considérer l'activité de l'homme et les structures qui l'organisent au plan collectif en s'interrogeant à nouveaux frais sur les références qui les gouvernent et les dispositifs qui les déterminent.

En effet, au-delà des travaux visant à comprendre, qualifier, et limiter les effets de ces entreprises dans les nombreux domaines concernés, il importe de réfléchir aux représentations qui affectent la manière dont nous pensons et organisons les relations entre l'économie et l'écologie : l'activité de l'homme – ses entreprises, et plus encore celle des organisations collectives que le même nom désigne – est structurée par des dispositifs, références et représentations implicites. Il importe donc de les identifier et d'en critiquer les effets afin de pouvoir envisager des alternatives qui peuvent permettre d'orienter les entreprises humaines en prenant davantage en compte leurs effets sur l'écoumène.

Le présent appel à proposition vise :

- **à explorer les éléments fondamentaux qui structurent nos représentations, nos comportements et nos institutions, nos modes de pensée et d'action individuels et collectifs,**
- **à en faire la critique en mettant en évidence leurs insuffisances et leurs conséquences,**
- **à dessiner les contours de représentations et de structurations alternatives,**
- **à élaborer des propositions d'évolution.**

À l'intérieur du thème « Écoumène et entreprises humaines, vers une économie intégrant l'écologie », objet de cet appel à propositions, de multiples problématiques et approches peuvent être proposées.

À titre d'illustration et pour situer le niveau d'abstraction des travaux attendus, on pourra travailler sur différents types de registres :

1) Concepts et mécanismes de cognition

Les entreprises que nous menons sont liées aux activités de pensée qui ont permis d'imaginer et de concevoir les finalités de nos actions et les moyens correspondants. Les connaissances, concepts, représentations, et les raisonnements qui sont à la base de ces activités de pensée en déterminent en partie les objets et les produits. En effet, loin d'être neutres, ils sont « colorés » par des références culturelles, philosophiques, religieuses ; en outre, la manière de les utiliser dépend du statut épistémologique que

² Augustin Berque, *Écoumène : Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 2016.

nous leur accordons et, notamment, de la plus ou moins grande conscience que nous avons de leur portée et de leurs limites.

À titre d'exemple, on pourra s'intéresser :

- Aux dimensions intellectuelles et expérientielles de la connaissance et à la manière dont nous les articulons : dans quelle mesure un tropisme cartésien et le mode de rationalité (hégémonique ?) correspondant affectent le statut épistémique de la connaissance scientifique ; comment la forclusion relative du corps au regard de l'esprit contribue à nourrir un rapport biaisé au monde matériel, au temps et à l'histoire, et aux contraintes correspondantes ;
- Aux références culturelles, philosophiques, religieuses : quelles sont les conséquences de nos conceptions de nos valeurs et références normatives (le juste, le vrai, le bon, le rationnel, le progrès, etc.), de nos conceptions de l'homme et de la dichotomie homme-nature ainsi que de la place reconnue à l'homme au regard des vivants non humains, de l'appréhension du réel à travers le concept de substance (qui implique la stabilité de l'objet et des lois qui le gouvernent, et son indépendance par rapport à l'environnement) plutôt qu'à travers celui d'organisme (qui implique une appréhension de l'objet dans ses interrelations avec son environnement) ; comment l'importance que nous reconnaissons aux technologies, et la prédominance que nous leur accordons par rapport aux contextes sociaux et environnementaux, affectent la forme de notre imaginaire technique et notre capacité à construire des utopies fécondes ;
- Aux théories de la décision : quels sont les fondements – et les limites – de nos stratégies « rationnelles », comment nous mobilisons les critères de rationalité dans les problèmes non quantifiables, non probabilisables, et comment cette incertitude est intégrée dans nos processus de décision.

2) Dimensions collectives de l'action

Outre les déterminants sociaux qui affectent les individus et leurs activités (point 1), il importe de prendre en compte les manières de penser, théoriser, construire et conduire l'action collective. En effet, notre capacité à imaginer des actions collectives, les évaluations que nous en faisons, les processus de décision et la conduite des actions qui en résultent en dépendent pour une part.

À titre d'exemple, on pourra s'intéresser :

- Aux théories des communs, des parties prenantes, etc. et aux représentations, instrumentalisations et limites correspondantes ;
- Aux manières dont les collectifs se constituent (autour de questions, de savoirs, d'enjeux, d'intérêts, etc.), s'organisent, de manière fugace (« mouvements ») ou pérenne (« institutions »), et agissent ;
- Aux processus d'innovation, d'apprentissage, de gouvernance et de décision ;
- Aux dispositifs permettant l'appréhension globale des phénomènes nécessaire à une prise en compte intégrale des problèmes (ex. les transferts de pollution entre les acteurs d'un réseau ou d'une filière, comme, pour la voiture électrique : la production d'électricité, la fabrication des batteries et moteurs, le recyclage des composants,...), à la consolidation d'apports hétérogènes par leur contenu et leurs sources, et à la construction de représentations collectives pertinentes.

3) Outillages, équipements, dispositifs

Nos entreprises sont déterminées par les moyens (outillages, équipements, dispositifs) que nous mobilisons pour les concevoir, les évaluer, les mener et par les cadres ou systèmes (institutionnels, normatifs, etc.) où elles s'inscrivent. D'où l'importance d'en faire la critique pour étendre l'horizon des possibles dans la perspective d'une meilleure prise en compte des dimensions écologique et sociale, comme de leur interaction.

À titre d'exemple, on pourra s'intéresser

- Aux normes comptables, indicateurs, etc. ou, plus généralement, aux recours à la quantification et aux nombres ; à la manière dont ils limitent notre capacité à rendre visible et à prendre en compte des effets de nos activités sur le monde environnant ;
- Aux systèmes juridiques : à la manière dont ils supportent et organisent l'action commune d'acteurs différenciés ; à la forme actuelle des droits liés à la propriété et des attributs correspondants (en particulier *l'abusus* qui ne prend pas en compte la permanence ou la reconstitution des actifs concernés) ; à la structure du droit international et de la fiscalité, qui s'exercent sur une base territorialisée, avec une portée extraterritoriale croissante ; à la manière dont le droit prend en compte la nature ou les générations suivantes ; aux possibilités données aux différents acteurs (personnes physiques, ONG, syndicats, etc.) de mobiliser les juges ;
- À la manière dont les tribunaux, l'opinion, les ONG, la réputation, les cadres juridiques, etc. interagissent pour fabriquer du collectif et du systémique (aux niveaux national, européen, international) en pesant sur les comportements individuels ou organisationnels ;
- Aux cadres institutionnels, notamment la gouvernance des sociétés de capitaux, et aux manières d'y intégrer harmonieusement les considérations écologiques ;
- Aux méthodes ou outils qui permettent de prendre en compte l'ensemble des conséquences d'un projet ou d'une action (approche par les cycles de vie, interactions entre les questions écologiques et sociales, etc.).

4) Domaines d'application

Ces questions s'appliquent à des domaines particulièrement significatifs qui pourront faire l'objet d'une attention particulière.

À titre d'exemple, on pourra s'intéresser à :

- La ville et aux modes de développements correspondants ;
- Aux formes d'économie alternatives à l'économie dominante dite « linéaire », fondée sur l'extraction de matières premières et la consommation d'énergie : économie circulaire, économie des usages, traitement/valorisation des déchets, etc. ;
- Aux questions liées à l'énergie et au changement climatique ;
- À la protection de la biodiversité et des espaces naturels ;
- Aux questions de mobilité et de déplacements (transports routiers/ferroviaires/maritimes/aériens) ;
- Aux questions d'alimentation, d'agro-écologie, économie permaculaire ;
- Aux différentes doctrines écologiques, suivant les époques et grandes zones culturelles ;
- Aux mécanismes économiques de régulation de l'écologie (marchés de droits à polluer, etc.).

Sur chacun de ces points, les travaux viseront à :

- mettre en évidence les différentes dimensions impliquées dans les biais de nos représentations, stratégies, décisions, et des conséquences correspondantes ;

- proposer des alternatives ou évolutions possibles et expliciter les effets potentiels attendus ;
- élaborer des propositions d'évolution.

On accordera une préférence aux projets qui

- se situeront au niveau d'abstraction suggéré par la description du thème ;
- honoreront la dimension complexe des questions abordées et éviteront les échappatoires simplificatrices qui privilégient à l'excès une dimension (solutions par la technologie³, par l'investissement, par la prise en compte des externalités, les réformes juridiques, etc.) ;
- s'appuieront sur un travail pluridisciplinaire en mobilisant plusieurs registres d'analyse et en croisant les approches propres aux différentes disciplines académiques afin d'appréhender les questions traitées dans plusieurs de leurs dimensions ;
- proposeront une approche comparative entre différents pays ;
- seront susceptibles d'avoir une influence sur la structuration des savoirs et l'orientation de la recherche ;
- prendront en compte la nécessaire opérationnalité des évolutions/transformations proposées.

2 – Informations pratiques

2.1 – Financement

Le programme est doté d'un budget de l'ordre de 200 k€ pour deux ans, permettant

- de financer les frais (déplacements, colloques, etc.),
- d'octroyer une gratification au(x) chercheur(s) en charge de la coordination du programme de recherche, ainsi qu'aux chercheurs contribuant aux travaux,
- de financer les éventuels doctorants ou post-doctorants associés au programme.

Le Collège des Bernardins assume en sus :

- les coûts de mise à dispositions des salles et la logistique correspondante,
- les coûts associés au colloque,
- les frais de publication des travaux.

Le budget définitif sera précisé avec l'équipe de recherche sélectionnée en fonction du projet proposé.

2.2 - Durée

Le programme se déroulera sur deux ans

Suivant les résultats des travaux, il pourra être prolongé par un nouveau programme de deux ans.

2.3 – Contrat avec l'Institution partenaire

Un contrat de recherche sera établi entre le Collège des Bernardins et l'institution de recherche qui portera le projet sélectionné et en assurera la gestion.

Il formalisera le cadre de la coopération dans ses dimensions pratiques et financières :

³ Ou "technologisme" au sens du mythe d'un changement sans douleur par simple mutation du système technologique.

- montants et modalités de paiement,
- droit de publication et de propriété intellectuelle.

Il couvrira les :

- les coûts de coordination scientifique du projet, définis de manière forfaitaire pour le projet ;
- les gratifications versées aux chercheurs en fonction de leurs contributions : elles seront versées à chacun par l’Institution partenaire, dans une limite définie ;
- les remboursements des frais aux chercheurs : ils seront payés à chacun d’eux par l’Institution partenaire sur présentation des justificatifs, dans une limite définie ;
- les frais de gestion administrative, définis par un pourcentage de l’ensemble du montant du contrat.

Les sommes correspondantes seront versées par le Collège à l’Institution partenaire selon un calendrier précisé dans le contrat et sur la base de justificatifs.

2.4 – Modalités de réponse

Contacts

- Pour les questions relatives au contenu de l’appel à propositions et au format des réponses attendues :
P. Baudoin ROGER – baudoin.roger@collegedesbernardins.fr – 06 85 38 29 17
- Pour les questions administratives et financières :
Mme Fabienne LESIEUR, secrétaire générale –
fabienne.lesieur@collegedesbernardins.fr

Les chercheurs intéressés sont invités à contacter Baudoin ROGER qui leur fournira les informations complémentaires nécessaires.

Réponses

Les équipes soumissionnaires établiront leur réponse sur la base du « Format de réponse » qui figure en annexe de l’appel à propositions.

Les propositions comportent trois parties : la description du programme de recherche, les modalités de travail, le financement demandé et la forme contractuelle envisagée.

Problématique proposée

- Description de la problématique :

Intitulé du programme de recherche.

Explicitation la problématique traitée : On précisera la problématique, en donnant toute information permettant de justifier la pertinence de la proposition au regard du sujet traité. On explicitera notamment l’intérêt et la portée du travail proposé pour nourrir la réflexion sur la situation actuelle.

On situera le travail par rapport aux autres travaux réalisés par le chercheur ou son équipe.

- Contenu du programme :

On indiquera les interrogations qui orientent le programme, les axes de recherche, les auteurs de référence, la manière d’aborder la problématique, les tâches principales,...

- Résultats attendus.

Réalisation du programme de recherche

- Coordination du programme :

Composition de l'équipe de coordination : outre le(s) responsable(s) de la réponse, indiquer les chercheurs qui seront impliqués dans la conduite et la coordination du programme.

Pour chacun, donner une description du laboratoire ou de l'institution d'appartenance : domaine d'activité, sujets traités, références sur le thème objet de l'appel à propositions.

Indiquer l'organisation proposée pour la coordination du programme en lien avec le co-directeur du département E&S,

- Composition de l'équipe de recherche :

La proposition précisera les chercheurs travaillant sur le projet et leur CV.

Des experts extérieurs peuvent aussi être invités à apporter leur éclairage spécifique sur l'un des aspects du sujet de recherche, contribuant ainsi à nourrir la réflexion. Ces experts pourront intervenir ponctuellement (audition) ou dans le cadre d'une mission les associant pour un temps au travail de recherche. On peut aussi proposer d'inviter certaines personnalités reconnues à donner une (des) conférence(s) publiques au Collège des Bernardins organisées dans le cadre du programme de recherche.

On peut prévoir d'associer des doctorants ou post-doctorants aux travaux (notamment pour rédiger les compte-rendus du séminaire). On précisera leur identité, ainsi que leur taux d'engagement sur le projet.

- Organisation du travail

On indiquera les modalités pratiques d'organisation : les modalités envisagées pour mener les travaux de recherche, éventuellement le programme des premières séances envisagées dans le cadre du séminaire.

Candidatures individuelles, déclaration d'intérêt

Les chercheurs qui seraient intéressés à titre individuel à participer aux travaux de recherche peuvent manifester leur intérêt en adressant au P. Baudoin ROGER une Déclaration d'intérêt précisant leur domaine de recherche ainsi que leur CV et publications. Le Conseil Scientifique et les responsables de l'équipe sélectionnée jugeront de l'opportunité de les intégrer à leur équipe de recherche.

Calendrier

Date limite de réponse : 15 juin 2019

Présélection des réponses par le Conseil Scientifique : du 16 au 27 juin 2019

Audition des équipes présélectionnées : le mardi 2 juillet 2019

Démarrage des travaux : Q4/2019.

2.5 – Conseil Scientifique

Le Conseil Scientifique est composé de :

- Franck AGGERI, professeur au Centre de Gestion Scientifique de MINES ParisTech ;
- Olivier FAVEREAU, professeur émérite d'économie de l'université de Paris-Ouest Nanterre, ancien co-directeur du programme de recherches mené au département Économie et Société entre 2009 et 2018 ;
- Kathia MARTIN-CHENUT, chargée de recherche CNRS, UMR8103-ISJPS (Institut des Sciences Juridiques et Philosophiques de la Sorbonne, Université Paris 1) ;
- Bernard PERRET, socio-économiste et essayiste, membre du Conseil Scientifique du département Économie et Société qui a supervisé le programme de recherches mené entre 2009 et 2018.

Le Conseil Scientifique organise l'appel à proposition, sélectionne une équipe et un projet de recherche, et s'assure de la qualité académique des travaux réalisés dans le cadre d'une gouvernance souple conduite dans un esprit de coopération.

Dans ce but, il organise des points d'avancement réguliers avec les chercheurs en charge de la coordination du programme. Ces rencontres périodiques visent faire le point sur les travaux réalisés et à venir, et à permettre une discussion large et constructive afin d'orienter au mieux les travaux.

Elles auront lieu à T0 (date de démarrage des travaux) + 6 mois, T0 + 12 mois, T0 + 18 mois, ainsi que quelques semaines avant le colloque, plus une réunion de clôture du programme après le colloque, qui se tiendra à T0 + 24 mois. Pour chacune de ces rencontres, les chercheurs en charge du programme présentent un document synthétisant le travail réalisé ainsi que les orientations proposées.

2.6 – Choix de l'équipe de recherche

Les propositions seront évaluées par le Conseil Scientifique en tenant compte des critères suivants :

- Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à propositions,
- Qualité scientifique de la problématique traitée, de l'approche proposée, des résultats attendus,
- Compétences scientifiques du (des) responsable(s) du programme,
- Capacité à conduire le projet en équipe,
- Adéquation du budget proposé aux objectifs et aux moyens mis en œuvre.

Les propositions sont évaluées en deux étapes :

- Analyse des propositions écrites ;
- Audition des équipes présélectionnées.

Les propositions qui auront été présélectionnées seront présentées au Conseil Scientifique dans le cadre d'une audition : les soumissionnaires y présenteront leur équipe, le projet et la méthode qu'ils proposent, les types de résultats attendus.

L'équipe en charge du projet sera sélectionnée à l'issue de ces auditions.

Le cas échéant, le Conseil Scientifique pourra proposer à l'équipe sélectionnée d'intégrer des chercheurs ayant manifesté leur intérêt pour le programme sans avoir fait de propositions formalisées.

2.7 – Planning prévisionnel

L'organisation des recherches et le planning des premières séances seront précisés avec les coordinateurs de l'équipe retenue avant fin juillet 2019.

Les travaux de recherche proprement dits commenceront en Q4/2019.

Le colloque conclusif aura lieu au Collège des Bernardins entre octobre et décembre 2021.

3 – Modalités des travaux de recherche

Les soumissionnaires sont invités à prendre en compte les orientations suivantes qui précisent les attentes du Conseil Scientifique.

3.1 – Équipe de recherche

On privilégiera les équipes pluridisciplinaires afin d'ouvrir à une compréhension profonde des mécanismes concernés et d'étendre les horizons de la réflexion. En fonction des thématiques traitées, un large spectre de disciplines pourra être mobilisé : économie politique, droit, gestion, sociologie, géographie, histoire, sciences comptables, différents domaines de la philosophie (philosophie politique, métaphysique, anthropologie, épistémologie,...), théologie, etc. En outre, les soumissionnaires sont invités à associer aux chercheurs des praticiens (acteurs responsables de l'entreprise, syndicats, société civile) ; de même certains collaborateurs qualifiés des entreprises mécènes pourront être associés à l'équipe de recherche avec l'accord des coordinateurs du projet.

Compte tenu de la nature du sujet, l'ouverture internationale de l'équipe sera un élément apprécié. Les langues pratiquées dans le séminaire seront, au choix de chacun, le français ou l'anglais. L'équipe de recherche pourra comprendre des doctorants ou post-doctorants pour la durée du programme. Un théologien du département E&S est associé à ces travaux pendant la durée du programme : il participe à la réflexion, à la coordination et au suivi du programme.

En fonction des thèmes traités, on pourra solliciter des intervenants extérieurs, français ou étrangers, pour les associer pour un temps aux travaux de recherche sous une forme à définir (participation aux travaux, auditions, conférences,...).

3.2 – Coordination pilotage des recherches

Un comité de pilotage comprenant le co-directeur du département Économie & Société, le(s) chercheur(s) portant la proposition sélectionnée, et quelques chercheurs choisis par leurs soins organisera l'ensemble du séminaire (planification des rencontres, choix des intervenants, etc.).

Il rendra compte tous les six mois de l'avancement et des orientations des travaux au Conseil Scientifique du département Économie et Société

3.3 – Déroulement des recherches

Les recherches seront menées dans le cadre d'un séminaire de recherche qui réunira l'ensemble des chercheurs associés au programme.

Ce séminaire de recherche consistera en des rencontres régulières où alterneront les interventions des chercheurs membres de l'équipe, et les auditions de chercheurs invités. Elles auront lieu dans les locaux du Collège des Bernardins, leur durée et fréquence étant adaptées à la composition de l'équipe (une demi-journée à fréquence mensuelle, ou des rencontres bimestrielles de une journée ou une journée et demie – éventuellement avec des séances complémentaires, par sous-groupes thématiques).

Le programme du séminaire (dates des séances, thématiques et intervenants) sera déterminé par le comité de pilotage ; le planning des séances sera fixé au cours du programme.

Chaque séance du séminaire donnera lieu à un compte-rendu écrit établi par l'un des chercheurs (doctorant ou post-doctorant), en français ou en anglais, précédé d'un résumé en français et en anglais. Les résumés seront mis en ligne au fil de l'eau sur le site du Collège des Bernardins. L'ensemble des compte-rendus et résumés seront mis en ligne à la fin du programme de recherche.

Il se conclura par un colloque au Collège des Bernardins.

3.4 – Colloque conclusif

Le colloque conclusif est organisé par les chercheurs en charge du programme avec le support logistique du Collège des Bernardins ; il aura lieu dans les locaux du Collège.

Le colloque s'adresse à un public qualifié des personnes concernées par le sujet : chercheurs et acteurs responsables (entreprises, syndicats, ONG, politiques,...).

Il vise à présenter et à mettre en discussion les analyses et propositions issues des travaux de recherche. Sa forme sera définie par les coordinateurs du projet et discutée avec le Conseil Scientifique.

Le colloque permettra de :

- Présenter globalement les travaux et l'articulation des différentes contributions ;
- De présenter les contributions originales résultant des travaux réalisés par les chercheurs participant au programme de recherche ;
- D'entendre les réactions et commentaires de répondants français ou étrangers sélectionnés en fonction de leur capacité à éclairer le sujet de manière pertinente, ainsi que du public participant au colloque.

Dans l'esprit de dialogue propre au Collège des Bernardins, le colloque fera une large place au débat. Il comprendra :

- Une partie académique (une ou deux journées), où les résultats des travaux seront présentés par les chercheurs et discutés avec leurs homologues, dans un cadre et avec un public académiques ;
- Une partie (1/2 journée) rencontre des acteurs, où les réflexions, idées, propositions, etc. seront discutées avec des responsables économiques, syndicaux, politiques, ou associatifs.

3.5 – Publications

Le séminaire donnera lieu à la publication

- D'un rapport de synthèse (120-150 pages) destiné à un lectorat large (lecteurs éclairés, non académiques), écrit par le(s) chercheur(s) qui coordonne(nt) le projet, visant à faire connaître les travaux et leurs conclusions ; il sera publié en français et en anglais.
- Selon les contributions, d'un ou plusieurs ouvrages scientifiques présentant de manière plus détaillée, de préférence en anglais, les travaux réalisés, destinés à un lectorat de chercheurs.

En outre, les chercheurs participant au programme de recherche pourront librement publier autour des travaux issus du séminaire dans les revues académiques de leur choix, en faisant mention du Collège des Bernardins.

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

Proposition pour un programme de recherche sur le thème :

*Écroumène et entreprises humaines,
vers une économie intégrant l'écologie*

Format type de réponse

Organisme présentant la proposition :

Identité du (des) responsable(s) de la réponse :

- **nom et prénom** :

- **titre / fonction** :

Coordonnées complètes

- **adresse postale** :

- **mail**:

- **téléphone** :

1 – Problématique proposée

1.1 – Description

Intitulé

Proposer un titre du programme

Explication de la problématique traitée

On précisera la problématique, en donnant toute information permettant de justifier la pertinence de la proposition au regard du sujet traité. On explicitera notamment l'intérêt et la portée du travail proposé pour nourrir la réflexion sur la situation actuelle.

On situera le travail par rapport aux autres travaux réalisés par le chercheur ou son équipe.

1.2 – Contenu du programme

On indiquera les interrogations qui orientent le programme, les axes de recherche, les auteurs de référence, la manière d'aborder la problématique, les tâches principales,...

1.3 – Résultats attendus

2 – Réalisation du programme de recherche

2.1 – Coordination du programme

Indiquer la composition de l'équipe de coordination :

- responsable(s) de la réponse
- chercheurs qui seront impliqués

en précisant le laboratoire ou de l'institution d'appartenance : domaine d'activité, sujets traités, références sur le thème objet de l'appel à propositions.

Nom	Prénom	Organisme	Titre/fonction	Téléphone	Mèl	Taux d'engagement sur le programme

Indiquer l'organisation proposée pour la coordination du programme en lien avec le co-directeur du département E&S.

2.2 – Composition de l'équipe de recherche

Participants au programme de recherche sur la durée du projet :

Nom	Prénom	Organisme	Titre/fonction	Téléphone	Mèl	Taux d'engagement sur le programme

Nota : les CV des participants au programme sont joints en annexe à la proposition.

Intervenants extérieurs sollicités pour participer au projet :

Nom	Prénom	Organisme	Titre/fonction	Type d'intervention	# jours d'intervention

Doctorants, post-doctorants

Nom	Prénom	Organisme	Titre/fonction	Domaine de recherche

Nota : les CV des participants au programme sont joints en annexe à la proposition.

On précisera les identités des personnalités qui pourraient être invités à contribuer aux travaux du séminaire dans le cadre d'auditions.

2.3 – Organisation du travail

Indiquer les modalités pratiques d'organisation : les modalités envisagées pour mener les travaux de recherche, éventuellement le programme des premières séances envisagées dans le cadre du séminaire.

3 – Financement demandé

Budget prévisionnel

	Nom	Prénom	# homme x mois	Coût de personnel	Frais de mission	Autres	Budget total
Équipe de recherche							
Coordinateurs du projet							
n°1							
n°2							
n°3							
Membres de l'équipe de recherche							
n°1							
n°2							
...							
ss-total équipe de recherche							
Intervenants extérieurs							
n°1							
n°2							
...							
ss-total intervenants extérieurs							
Total							

Répartition des dépenses dans le temps par trimestre

Répartition des dépenses dans le temps / trimestre								
	Q1	Q2	Q4	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Coûts de personnel								
Equipe de recherche								
intervenants extérieurs								
Frais de mission								
Frais de gestion administrative (%)								
Total								

Total du budget :